



Le bulletin de la Ville à Vélo N°35 - juillet 2011

la Ville à Vélo, 12, rue Maurice Orange – granville@fubicy.org

Ont participé à la rédaction : Jacques Rezé, Jean-Yves Néel,
David Guibert, René Gouin, Nicole Leblond, Jean Leblond

L' ÉTÉ, LA SAISON DU VÉLO

Les vrais amateurs de vélo utilisent leur moyen de transport préféré toute l'année et n'ont pas besoin d'être encouragés. Mais pour les tièdes qui cherchent toujours un prétexte pour ne pas s'en servir (il fait froid, il pleut, je ne suis pas habillé pour, les pneus sont dégonflés...)

oui, c'est les vacances et, plus que jamais l'occasion de sortir les vélos qui dorment dans les garages en attendant les beaux jours. Quel plaisir d'aller acheter son pain ou son journal nez au vent dans la fraîcheur du matin, de se jouer des embouteillages, de descendre à la plage en quelques coups de pédales sans avoir à tourner en rond pour chercher une place où se garer. Si vous avez oublié cette délicieuse sensation de liberté, c'est le moment de dépoussiérer votre vieux vélo oublié ou de ressortir le magnifique VTC que vous avez acheté il y a deux ans et que vous n'avez utilisé que trois ou quatre fois.

La Ville à Vélo poursuit ses efforts pour obtenir que la circulation à bicyclette soit toujours plus facile et plus sûre dans tout le pays granvillais. Tout n'est pas parfait mais la situation s'améliore de mois en mois, d'année en année ... Essayez, vous allez voir...

Alors, un peu d'air dans les pneus, un peu de graisse sur la chaîne, une petite vérification des freins et c'est parti ! Bonnes vacances en roue libre.

COUP D'ŒIL DANS LE RÉTROVISEUR

SAMEDI 28 MAI 2011 - FETE NATIONALE DU VELO - VELOPARADE & CONCOURS DE VELOS DECORES

Cette année nous avons décidé d'innover un peu et d'organiser un « concours » de vélos décorés précédant la véloparade. Lidia, Régine et Cécile ont fabriqué nombre de fleurs en papier et autres décorations afin que chacun puisse trouver sur place de quoi orner son vélo. Le rendez-vous était fixé au Val ès Fleurs et dans une ambiance conviviale pendant une heure, enfants et adultes ont agrémenté leur vélo de colifichets, fleurs etc. Bref nous étions tous très beaux lorsque nous nous sommes élancés à 17 h pour cette 8^{ème} véloparade.

Nous étions une bonne cinquantaine à emprunter les rues du centre-ville engorgées de piétons et de bagnoles (ça bouchonne, c'est comme ça que l'on sait que la saison est lancée et on peut se réjouir !) Nous nous fauflions, nous sommes colorés, bruyants et nous avons de nombreux spectateurs mais peu savent vraiment qui nous sommes et pourquoi nous sommes là.





Après quelques boucles dans le centre, nous prenons la direction des bandes cyclables route de Villedieu. Le groupe s'étire ...

En file indienne, nous paradons fièrement en dépassant les autos ! Ça coince aussi dans cette zone (c'est bon signe pour le commerce !).

Nous nous réfugions ensuite dans le quartier Saint-Nicolas, beaucoup plus calme.

Notre périple s'achève derrière l'Agora où se fait la remise des prix et où le traditionnel pot est offert à tous par l'association.

Et nous pensons déjà à l'année prochaine.. Une véloparade en fanfare ? avec des haltes musicales ? des haltes gourmandes ? Huîtres, jazz et vélo ?

Toutes les idées sont les bienvenues.

N'hésitez pas

Jacques Rezé

CONVERGENCE AU MONT-SAINT-MICHEL DU DIMANCHE 5 JUIN

Comme prévu, la Ville à Vélo a apporté son soutien à Vélocité d'Avranches qui organisait la deuxième convergence pour défendre l'accès des cyclistes au Mont-Saint-Michel.

Entre 400 et 500 cyclistes ont participé à ce rassemblement dans une ambiance conviviale et bon enfant mêlant grands-parents, parents et petits enfants.

Parmi eux, une petite trentaine de granvillais (au sens large) ont covoituré jusqu'à Pontorson avant de rejoindre les autres groupes partis de six villes distantes de 30 à 45 kilomètres du Mont-Saint-Michel pour parcourir ensemble la digue qui mène au Mont, au pied duquel J.M. Blanchet, président de Vélocité, a pris la parole :

" Nous ne sommes pas opposés au principe de l'interdiction, nous comprenons qu'un arrêté soit pris ponctuellement -effectivement, le 15 août, il y a du monde, a expliqué J.M. Blanchet. Mais nous sommes opposés au fait que cette interdiction soit annualisée, du 1er janvier au 31 décembre. "

J.M a également pointé du doigt les contradictions du conseil régional qui présente la Basse-Normandie comme la première vélo-région de France alors que son président, qui est aussi à la tête du syndicat mixte chargé de conduire les travaux de retour à l'insularité du Mont, explique qu'il n'y a pas de place au Mont pour garer les vélos.

Dans un communiqué publié le lendemain, Vélocité menaçait de saisir le tribunal administratif lorsque l'arrêté municipal interdisant les vélos serait pris si rien n'était fait d'ici là. Un rendez-vous avec M.Beauvais est prévu le 22 Juillet.



Les cyclistes ont apprécié les stands permettant de se restaurer à Beauvoir ainsi que les toilettes sèches mises à disposition par l'association TRIAGES.

Un grand merci, également à la BIOCOOP d'Avranches qui a offert des fruits variés à tous les participants.

Vélo école

Les actions en milieu scolaire connaissent toujours beaucoup de succès sous la houlette de Jean-Pierre et avec l'aide des bénévoles de la Ville à Vélo.

En fin d'année scolaire, ce sont les élèves de CM de Jullouville et ceux du lycée hôtelier de J-Yves Néel qui en ont bénéficié. Ce dernier nous a fait parvenir le compte-rendu suivant :

Lycée Marland : sortie Train+Vélo

Afin d'enrichir le projet vélo au Lycée Hôtelier Maurice Marland, quinze élèves de 1ère année CAP ATMFC et quatre accompagnateurs ont pris le train à Granville le 26 mai en direction de Vire avec 6 vélos à bord, pour se rendre au lac de la Dathée. Les autres vélos ont été acheminés par camion. 35 minutes plus tard nous avons apprécié la piste cyclable qui part dès la sortie de la gare et qui mène à l'entrée de la voie verte. Après le pique-nique sur les bords du lac, nous avons pris le train de 15h 38 pour rentrer à Granville.

Je me permets de vous joindre les mots de Ludivine qui écrit : *"J'ai bien apprécié cette sortie vélo, j'ai pu connaître de nouveaux chemins, quelques difficultés sur une côte. Autrement j'ai beaucoup aimé cette sortie, le lac était magnifique"*.

Au nom des élèves et de leurs accompagnateurs, merci encore à l'association la Ville à Vélo pour votre soutien.

Jean-Yves Néel, Prof. d'EPS

N.D.L.R.. Cette excursion printanière Train + Vélo est le couronnement de la vélo-école organisée en septembre-octobre derniers par le Lycée Marland avec la participation active de notre association. La Ville à Vélo a offert la location des vélos pour cette sortie à Vire.

SUR VOTRE AGENDA

Pour vous aussi, sortie Train+Vélo

Le train estival de la ligne baie Mont Saint-Michel, qui circule entre Granville et Saint-Malo a connu un grand succès puisqu'il a été emprunté par plus de 10 000 personnes pendant été 2010.

Notre prochaine sortie mensuelle du dimanche 7 août ne sera donc pas ordinaire puisque nous vous proposons de prendre ce train au départ de Granville, de descendre à Pontorson où des vélos seront mis à notre disposition pour continuer la balade jusqu'au Mont-St-Michel.

Le prix du billet aller / retour (prêt du vélo compris) est de 10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants.

°ALLER -départ de Granville : 11h 11
-arrivée à Pontorson : 11h 53

°RETOUR -départ de Pontorson : 17h 47
-arrivée à Granville : 19h 08

Découverte des rives de la Mayenne



80 kms de chemins paisibles et champêtres au bord de l'eau ...

La Ville à Vélo vous propose cette promenade tranquille en suivant les chemins de halage sur deux jours (WE des 3 et 4 septembre) avec hébergement pour une nuit (environ 40€ pour 2 pers) et repas du samedi soir (17€/pers).

Si ces deux sorties vous tentent, prière de réserver vos places en téléphonant à Cécile Bédouin au 06 23 17 09 06. Elle se fera un plaisir de vous renseigner et de vous inscrire.

AMÉNAGEMENTS : QUOI DE NEUF ?

La Ville à Vélo a été sollicitée pour donner son avis sur les projets suivants :

- DSC (double sens cyclable) rue de la Horie :

C'était l'une de nos demandes depuis plusieurs années.

Nous n'avons pas d'observation particulière sur le DSC proprement dit. En revanche, il serait utile d'araser le terre-plein central en béton rouge rue St-Gaud pour rendre plus confortable le tourne-à-gauche des cycles pour prendre le double sens cyclable.

-Traçage d'une bande cyclable avenue des Matignon, du Calvaire vers les feux du Bd du Québec :

Le fait de ne pas retracer la ligne axiale de chaussée nous paraît une bonne chose à généraliser ; l'absence de ce type de marquage tend à faire baisser les vitesses des véhicules motorisés (moins de repère, plus d'attention au volant et moins de vitesse).

Nous approuvons le projet de tracé d'une bande cyclable, malheureusement unique. Mais nous regrettons que le réaménagement de la contre-allée n'ait pas été prévu avec la réfection de la chaussée.

Néanmoins, cette bande cyclable permettra de réaliser une (presque) continuité d'itinéraire cyclable sur l'ensemble de la Rte de Villedieu jusqu'au centre-ville !

La largeur prévue, de 1.50 à 2.10m marquage compris, est compatible avec la présence de stationnement le long de la bande.

Des nouvelles de St-Pair :

- Aménagement de la plage : tout le secteur devrait être classé en zone de rencontre avec DSC. Du coup, la route qui prolongeait autrefois la rue du Fourneau vers St pair, aujourd'hui en sens unique, devrait être accessible aux vélos venant de Granville (DSC), ce qui évitera le raidillon qui contourne l'église.

- Croisement de la future voie verte avec la nouvelle Rte de la Bruyère : suite au courrier du Conseil Général indiquant en gros qu'il ne ferait rien, la Ville à Vélo a transmis à M.Taillebois (adj maire de St-Pair) le cahier des charges national des voies vertes indiquant la nécessité d'un îlot central pour les vélos lors du croisement d'une voie verte (actuel chemin du Verchu) avec des routes principales comme c'est le cas ici. Ce document a été remis au CG qui a été obligé de revoir sa copie. Donc, a priori, il y aura un îlot.

- Prolongement de la voie verte vers la Rte de la côte : le projet initial du CG prévoyait une piste bidirectionnelle de 2.5m + 1petit trottoir de 1,50m côté sud séparés par un espace vert. On avait suggéré de rassembler les 2 pour en faire une voie verte dans la continuité du chemin du Verchu. Nous avons transmis un dessin en coupe à M.Taillebois qui l'a approuvé et l'a remis au CG qui devrait finalement modifier son projet dans le sens que l'on souhaite, poussé par la mairie de St-Pair.



-Traçage d'une bande cyclable avenue des Matignon, des feux du Bd du Québec jusqu'au niveau de la rue de la Chasse Verte :

La largeur de la bande cyclable ne doit impérativement pas être inférieure à 1.25 m marquage compris.

Si l'emprise est insuffisante nous préférons qu'elle ne soit pas tracée.

Néanmoins, il nous semble possible de rétrécir l'ilot central gênant pour redonner de la largeur.

Si cela n'était pas possible, il pourrait également être envisagé de tracer au sol uniquement des pictogrammes « cyclistes » mais sans bande, à la manière de ce que recommande de faire le CERTU dans les rues étroites avec double sens cyclable.

Automobilistes, connaissez-vous la "règle du mètre" ?

Nous autres cyclistes connaissons cette "règle du mètre"... mais quid des automobilistes ? Quand "notre mètre" n'est pas là, nous sommes exposés au frôlement risqué, voire à l'accrochage dangereux. Si tous les conducteurs respectaient la règle du mètre, il n'y aurait plus de problème de sécurité à vélo.

En quoi consiste donc ce point du Code de la route ?

Le véhicule qui dépasse un vélo doit respecter une distance latérale de sécurité :

- au moins 1 m en ville,
- au moins 1,50 mètre hors agglomération.

CODE DE LA ROUTE, article R 414-4

IV. - Pour effectuer le dépassement, il [le conducteur] doit se déporter suffisamment pour ne pas risquer de heurter l'usager qu'il veut dépasser. Il ne doit pas en tout cas s'en approcher latéralement à moins d'un mètre en agglomération et d'un mètre et demi hors agglomération s'il s'agit d'un véhicule à traction animale, d'un engin à deux ou trois roues, d'un piéton, d'un cavalier ou d'un animal."

L'infraction est punie d'une amende (contravention de 4ème classe). En outre, le conducteur du véhicule encourt la suspension de son permis de conduire pendant une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Au minimum, le permis de conduire est réduit de 3 points.

(Référence : Legifrance.gouv.fr - Code de la Route, Partie réglementaire - Livre IV : L'usage des voies - Titre 1er : Dispositions générales - Chapitre IV : Croisement et dépassement - Section 2 : Dépassement)

Malheureusement, l'observation que l'on peut faire tous les jours à Granville quand on circule à vélo est que beaucoup, beaucoup trop d'automobilistes ne respectent pas cette règle. Mais peut-être ne la connaissent-ils pas ?

Pour faire un constat plus précis, la Ville à Vélo a réalisé un sondage à Granville, du 23 au 29 mars 2011. Le but était de déterminer le pourcentage de conducteurs qui ignorent cette fameuse règle du Code.

Ce sondage comportait seulement deux questions très simples. Nous avons interrogé les gens sur le trottoir, au marché de Granville; au marché Saint-Nicolas; au centre commercial de Saint-Nicolas; et à l'école de musique. Au total 111 automobilistes ont été sondés.

Question n°1

" Connaissez-vous la règle du mètre ? " :

- Oui 51%
- Euh... 19%
- Non 30%

Près de la moitié des conducteurs ne savent pas de quoi il s'agit...

Question n° 2

"Pouvez-vous expliquer cette règle ?" :

- Réponse correcte 32%
- Réponse approximative ou incomplète 39%
- Réponse fausse 29%

Seulement un tiers des conducteurs sont capables d'expliquer cette règle correctement.

La conclusion est claire : la "règle du mètre" est largement ignorée par une grande partie des automobilistes granvillais.

C'est le constat. La question qui se pose ensuite est : peut-on faire bouger les choses ? Observons que les automobilistes granvillais sont très respectueux des piétons aux traversées de voies. Nous pensons donc que les conducteurs de voitures peuvent changer leurs comportements par rapport aux cyclistes, notamment en ce qui concerne l'observance de la règle du mètre. C'est une affaire de communication, de sensibilisation, d'action dans la durée : tout un programme !

René Guoin

ET SI ON RÊVAIT UN PEU ...

Un extrait du " Petit traité de VELOSOPHIE " de Didier Tronchet proposé par Nicole :

Une ville ne doit pas être pensée mais rêvée.

Prenons nos responsabilités : rêvons ! Il faut réhabiliter la force de la rêverie ... car il s'agit bien de force. La rêverie, souvent qualifiée de douce, est une arme d'une puissance insoupçonnée. La posture naturelle de relâchement et d'ouverture qu'elle implique libère dans l'atmosphère des énergies emprisonnées dont les effets invisibles seront un jour mesurés par une quelconque échelle de Richter.

Aussi, quand vous verrez passer un cycliste rêvassant, ne vous fiez pas à son allure inoffensive et bonasse:

il prépare la conquête du monde !

DRÔLE DE VÉLO



A priori, il s'agit d'un vélo quasi normal doté d'un cadre à la géométrie curieuse et d'une grosse selle genre scooter. Mais, en y regardant de plus près ... Tout cela est articulé et relié aux manivelles du pédalier. On n'est pas loin du cheval !



Dans quelques jours débutera le festival des SORTIES DE BAIN

La ville sera envahie par les spectateurs. Soyons malins, soyons VÉLO !

